

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Industriekaufmann / Industriekauffrau**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de
Agent commercial pour l'industrie (homme/femme)**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Vente de produits et de services de l'entreprise
- Poursuite d'activités de marketing, de l'analyse des potentiels des marchés au service après-vente
- Conseil et suivi des clients
- Détermination des besoins en produits et en services, achat de matériaux, de moyens de production et de services, et affectation à la création des prestations ou à la distribution
- Soutien du processus d'exécution d'ordres, pour la création de prestations et de la logistique, par exemple
- Traitement de questions économiques liées à l'ensemble des fonctions de l'entreprise (financement, investissements, rentabilité, prévision, analyse et suivi des coûts, etc.)
- Traitement d'opérations de comptabilité
- Exploitation d'indicateurs et de statistiques pour le contrôle des résultats et pour le pilotage de processus d'entreprise
- Application de méthodes et d'instruments pour le recrutement et la sélection de personnel, planification de l'affectation du personnel et traitement de tâches liées à la gestion du personnel
- Planification et organisation des processus de travail
- Utilisation de documents en langue étrangère ; correspondance et communication avec les clients dans une langue étrangère, dans des situations types
- Travail en équipe et sur des projets dans le cadre de processus commerciaux, en utilisant des techniques modernes d'informations, de communications et des médias
- Compétences en matière de communication, de coopération, d'animation, de présentation, de résolution de problèmes et de prises de décision

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les agents commerciaux pour l'industrie (h/) travaillent dans différents secteurs, branches, entreprises et domaines d'activités de l'industrie, par exemple dans les domaines relatifs aux matériaux, à la production et aux ventes, ou dans les services du personnel et de la comptabilité.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 3B</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Gestionnaire spécialisé Industrie certifié (h/f), Gestionnaire spécialisé Technique certifié (h/f), Gestionnaire spécialisé Économie certifié (h/f) (Chambres de commerce et d'industrie)</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Agent commercial pour l'industrie (homme/femme) en date du 23.07.2002 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 2764) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 14.06.2002), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 220a du 26.11.2002)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Examen de fin d'études auprès du service responsable:

1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)
2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé
3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements

Informations supplémentaires

Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général

Durée de la formation : 3 ans.

Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:

Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. **Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :** Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.

Vous trouverez de plus amples informations sous:

www.berufenet.arbeitsagentur.de

Centres Nationaux Europass

www.europass-info.de